



**PRÉFET  
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## PLAN DE RELANCE :

# LES SERVICES DE L'ÉTAT PLEINEMENT MOBILISÉS EN ARDÈCHE

**ÉCOLOGIE**



**COMPÉTITIVITÉ**



**COHÉSION**



# Le plan de relance en Ardèche

Le Gouvernement a présenté le plan France Relance le 3 septembre dernier. Doté de 100 milliards d'euros, ce plan vise à amplifier les efforts mis en œuvre avec le plan de soutien depuis mars 2020. À travers une feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, France Relance contient une série de mesures axées sur trois priorités : écologie, compétitivité, cohésion.

Dans ce contexte, Françoise SOULIMAN, préfet de l'Ardèche a réuni, dès les 17 et 24 septembre 2020, les acteurs locaux concernés par la mise en œuvre du plan afin de leur présenter les grandes lignes du plan et la méthode qui a été retenue pour accompagner les porteurs de projets.

En Ardèche : plusieurs axes de travail sont porteurs, notamment : les projets d'aménagements des collectivités, la rénovation énergétique des bâtiments, la relocalisation des emplois industriels, le développement des filières agricoles de qualité, les infrastructures de transport avec des aménagements sur le réseau routier et sur le ferroviaire.

## Le préfet a rappelé les grands principes du plan :

- Des projets, publics ou privés, qui doivent s'inscrire dans le cadre des trois grandes mesures du plan qui seront déclinées dans le cadre d'appels à projets en cours et à venir ;
- Des projets qui doivent être prêts à démarrer dans les prochaines semaines. Il n'y aura pas de péréquation territoriale, d'où la nécessité d'être réactif pour présenter des dossiers très rapidement ;
- Des projets innovants, des expérimentations permises et encouragées.

## Une méthode :

- La désignation d'un sous-préfet à la relance afin de coordonner sa mise en œuvre dans le département : M. Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône
- Une adresse mail unique en préfecture pour centraliser les informations et questions :  
[pref-francerelance@ardeche.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@ardeche.gouv.fr)
- Un pilotage local qui fait le lien avec les services au niveau départemental, régional et national ;
- Une communication active relayée au fil de l'eau par la préfecture et les partenaires locaux (chambres consulaires, branches professionnelles, partenaires sociaux, élus locaux)

# Rappel des mesures d'urgence prises en Ardèche pour protéger les entreprises et les salariés depuis le mois de mars 2020\*

**Le fonds de solidarité** : 30,49 millions d'euros versés à 9576 entreprises

**Le prêt garanti par l'État** : plus de 300 millions d'euros

**Le dispositif d'activité partielle** : 48 millions d'euros versés pour 47 000 salariés

*\*Actualisé au 12 octobre 2020*